



Visite de Quartier : Centre-Ville, le 16 octobre 2023

Etaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, Mme Lalia ATTAF, Adjointe au Maire, M. Daniel AMAR, Adjoint au Maire, Mme Nadine CUILIERE, Adjointe au Maire, M. Jean-Pierre MICHEL, Adjoint au Maire, Mme Kadija RAFIA, Conseillère Municipale, Mme Bernadette HAMOU-THERREY, Conseillère Municipale et Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère Municipale.

Services :

M. Thierry GRALL, Directeur de Cabinet, M. Philippe KRAMER, Directeur Général des Services Techniques, M. Didier SIMAH, Directeur Voirie, Réseaux et Circulation, M. Ali MALEK, Directeur Exploitation, Entretien, M. Simon FOURNIER, Directeur de la Communication, Mme Sylvie REVERBEL, Responsable Editorial, M. Jean-Luc BAEZA, Responsable service Stratégie Territoriale et actions CLSPD et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité.

Les représentants de l'association Arcades 13127.

Une trentaine de riverains.

Début : 18h15, Après l'hommage à Dominique BERNARD et Samuel PATY, enseignants victimes du terrorisme.

Sujets abordés :

Voirie, circulation :

- Les dalles devant Master Kebab et les pavés devant le barbier sont dégradés et peuvent être dangereux. Les piliers des arcades ont également besoins de réparations.

Réponse : Ce problème est déjà connu et va être solutionné avec des réparations prévues à court terme et un remplacement à moyen terme avec le projet qui va être présenté après la visite de quartier. Les piliers vont être réparés en début d'année prochaine.



Photos prises par l'association Arcades 13127

- Le stationnement aux heures de pointe du collège est problématique.

Réponse : Le collège n'a pas été construit avec une logique d'accès automobile. De ce fait, le stationnement alentours n'a pas été prévu dans le but d'être dédié au collège. Les seules solutions résident donc dans le civisme, les bons comportements et le cas échéant, l'intervention de la Police Municipale.

Propreté :

- Il y a souvent des dépôts sauvages au niveau de la traverse de l'Hôtel de Ville, derrière les bâtiments.

Réponse : C'est un point bien connu du service propreté qui est très mobilisé sur la question des dépôts sauvages. Nous avons pu contacter deux personnes identifiées ayant déposé des encombrants et ordures à cet endroit. Elles les ont enlevés avant verbalisation.

Autres sujets :

- Le Centre est trop minéral, il est très fonctionnel, mais peu attractif. Il faudrait qu'il devienne un vrai Centre-Ville.

Réponse : Le constat est partagé par la Municipalité et pour y répondre, Monsieur le Maire invite les participants à assister à la présentation du projet d'aménagement de la place de Provence, en suite de cette visite de quartier.

- Les commerces auraient besoin d'étals.

Réponse : La quasi-totalité des commerces ont la possibilité d'installer une terrasse ou des étals devant leur entrée. Le prix de la location de cet espace public est particulièrement faible à Vitrolles. De nombreux commerces l'utilisent, d'autres n'en expriment pas le besoin.

- Les spectacles de danse et les activités festives de certains établissements du Centre-Ville ont causé des nuisances sonores cet été.

Réponse : Les activités estivales de tous les Centres-Villes causent ce type de nuisances qui vont de pair avec un Centre-Ville vivant. Toutefois, il y a des horaires à respecter et ce sera rappelé aux

différents acteurs des festivités estivales. De plus, en cas de non-respect de ces horaires, il convient de prévenir la Police Municipale qui, le cas échéant, interviendra.

- De nombreuses motos circulent dans le Centre-Ville malgré l'interdiction des véhicules à moteur. Bien souvent ces engins ne sont pas conformes aux normes sonores. La police ne les interpelle pas.

Réponse : La police ne peut pas entreprendre de poursuite dans le Centre-Ville, c'est interdit par la loi et ce serait dangereux. Cependant, les véhicules et conducteurs sont identifiés quand c'est possible et l'interpellation peut se faire à l'arrêt.

De plus, quand les policiers sont présents dans le Centre-Ville, ces infractions n'ont pas lieu.

Depuis que le poste de Police a déménagé derrière le conservatoire, on a remarqué une augmentation de ce type d'infractions, c'est pourquoi, les ordres de missions ont été modifiés afin qu'une circulation plus régulière des agents de Police Municipale se fasse sur la place de Provence et qu'ils intensifient les contrôles.

- A l'arrière de la Maison des Ados, il y a très souvent une voiture stationnée sur le passage piéton.

Réponse : C'est un stationnement très gênant et dangereux, il est demandé à la Police Municipale la plus grande sévérité sur cette infraction passible d'une contravention de 135€.

Fin de la visite de quartier : 19h00. Les participants sont invités à la présentation du projet d'aménagement de la place de Provence et des abords de l'Hôtel de Ville.